

Déclaration de confidentialité concernant le traitement et la protection des données dans le cadre du certificat COVID-19 de l'UE

v.1 - 16 juin 2021

La présente déclaration de confidentialité contient toutes les informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel dans le cadre du certificat COVID-19 de l'UE. Plus précisément, elle clarifiera la manière dont vos données sont collectées, traitées et utilisées.

Ce document est divisé en trois parties :

- **Généralités** : cette section explique un certain nombre de concepts clés, précise quels sont vos droits en matière de traitement de données à caractère personnel et comment vous pouvez les exercer ;
- **Certificat de vaccination** : cette section fournit des informations sur le traitement de données à caractère personnel dans le cadre de l'émission des certificats de vaccination ;
- **Certificats de test et de rétablissement** : cette section fournit des informations concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre de l'émission des certificats de test et de rétablissement.

Généralités

Qu'est-ce qu'un traitement de données à caractère personnel ? Concepts.

« **Données à caractère personnel** » : toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée «personne concernée»); est réputée être une «personne physique identifiable» une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.

« **Traitement** » : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

«**Responsable du traitement**» : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

«**Sous-traitant**» : la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement.

Quels sont vos droits en matière de traitement des données à caractère personnel ?

Vous pouvez à tout moment consulter les données qui sont traitées à votre sujet et, si nécessaire, les faire rectifier. En outre, dans certaines circonstances, vous avez également le droit de vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel et, si nécessaire, de demander leur suppression totale ou partielle. Enfin, dans certaines circonstances, vous avez également le droit de demander au responsable du traitement de restreindre le traitement de vos données à caractère personnel.

Si vous avez des questions concernant le traitement de vos données à caractère personnel ou si vous souhaitez exercer l'un des droits visés ci-dessus, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du responsable du traitement, dont les coordonnées sont indiquées ci-dessous. Veuillez toujours joindre à votre demande une copie recto-verso de votre carte d'identité afin de pouvoir vous identifier.

Vous pouvez également contacter ce délégué à la protection des données si vous n'êtes pas d'accord avec la manière dont vos données sont traitées. En outre, vous pouvez toujours déposer une plainte [auprès de l'autorité de protection des données](#).

Certificat de vaccination

Responsables de traitement

Le certificat de vaccination COVID-19 de l'UE est émis par les responsables de traitement suivants, sous l'autorité de chacun d'entre eux :

- La **Vlaams Agentschap Zorg en Gezondheid**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0316.380.841, dont les bureaux sont situés avenue Roi Albert II 35, boîte 33 à 1030 Bruxelles ;
Coordonnées du délégué à la protection des données :
veiligheidsconsulent.zg@vlaanderen.be ou par lettre à l'adresse ci-dessus.
- L' **Agence Wallonne pour une Vie de Qualité**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0646.877.855, dont les bureaux sont situés Rue de la Rivelaine 21, 6061 Charleroi ;
Coordonnées du délégué à la protection des données :
dpo@aviq.be ou par lettre à l'adresse ci-dessus.
- **L'Office de la Naissance et de l'Enfance**, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0231.907.895, dont le siège social est situé Chaussée de Charleroi 95, 1060 Saint-Gilles ;
Coordonnées du délégué à la protection des données :
dpo@one.be ou par lettre à l'adresse ci-dessus.
- La **Commission communautaire commune**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0240.682.833, dont les bureaux sont situés rue Belliard 71, boîte 1, 1040 Bruxelles ;
Coordonnées du délégué à la protection des données :
dataprotection@ccc.brussels ou par lettre à l'adresse ci-dessus.

- La **Commission communautaire française**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0240.682.437, dont le siège est situé Rue des Palais 42, 1030 Bruxelles ;
Coordonnées du délégué à la protection des données :
dpo@spfb.brussels ou par lettre à l'adresse ci-dessus.
- Le **Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft**, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0332.582.613, dont le siège est situé Gospertstrasse 1, 4700 Eupen
Coordonnées du délégué à la protection des données :
datenschutz@dgov.be ou par lettre à l'adresse ci-dessus.

Objectif et base juridique du traitement

Le traitement est effectué sur base de l'article 6, § 1, e) du règlement général de protection des données (ci-après « RGPD »), à savoir:

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement;

Conformément à l'article 5 du règlement relatif au certificat COVID-19 de l'UE, chaque État membre de l'Union européenne délivre un certificat de vaccination aux citoyens qui ont été vaccinés contre la COVID-19. Le traitement des données énumérées ci-dessous est nécessaire afin de respecter cette exigence et de délivrer ces certificats de vaccination aux personnes concernées. En outre, l'article 15 du RGPD prévoit également que toute personne concernée peut accéder aux données traitées la concernant.

En outre, l'article 15 du règlement général sur la protection des données prévoit également que toute personne concernée peut accéder aux données traitées à son sujet dans Vaccinnet.

Au niveau national, l'opérationnalisation des certificats est régie par *l'accord de coopération administratif du 16 juin 2021 concernant l'opérationnalisation du Règlement (UE) du Parlement Européen et du Conseil relatif à un cadre pour la délivrance, la vérification et l'acceptation de certificats interoperables de vaccination, de test et de rétablissement afin de faciliter la libre circulation pendant la pandémie de COVID-19 (Certificat Numérique COVID de l'UE).*

Aperçu des données

Les données suivantes sont traitées pour la création, la délivrance, la vérification et l'acceptation de votre certificat de vaccination :

- **des données relatives à l'identité** de la personne à qui le vaccin a été administré, notamment le numéro d'identification visé à l'article 8 de la loi du 15 janvier 1990 relative à la création et à l'organisation d'une Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale, le nom, le prénom, la date de naissance et la résidence principale ;
- **des données sur le vaccin**, en particulier la marque, le numéro de lot et le numéro d'identification du vaccin, et
- **des données relatives au moment et au lieu où le vaccin a été administré.**

D'où proviennent ces données à caractère personnel ?

Les données proviennent de Vaccinnet, une base de données qui comprend les détails des vaccins administrés contre la COVID-19 et qui est gérée conjointement par les différents responsables de traitement. De plus amples informations concernant Vaccinnet sont disponibles sur le site web de Vaccinnet (<https://www.vaccinnet.be>). Conformément à la politique de confidentialité de Vaccinnet, il n'est pas possible de faire supprimer vos données de cette base de données.

Transfert

Les certificats de vaccination sont en principe uniquement destinés à être remis au citoyen et ne sont donc pas automatiquement transmis à des tiers par le responsable du traitement des données. Cependant, grâce à divers guichets numériques ou portails numériques pour les patients, vos certificats seront disponibles. Sur votre demande, les certificats seront également transmis par le biais de l'eBox ou de l'application CovidSafeBe.

Les données seront traitées pour le compte des différents responsables du traitement par l'agence autonome interne sans personnalité juridique, **Digitaal Vlaanderen**, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0316.380.841, et dont le siège administratif est situé avenue du Port 88, 1000 Bruxelles (privacy.digitaal@vlaanderen.be).

Durée de conservation

Les certificats sont conservés aussi longtemps qu'ils sont valides. Cela vous permet de demander un duplicata du certificat à tout moment, si cela s'avère nécessaire. Votre numéro d'identification et les métadonnées relatives au certificat sont également conservés pendant dix ans dans une base de données log (en ligne pendant six mois, puis archivée), pour la sécurité du système, pour détecter les erreurs et en cas de litiges.

Cette période de conservation est indépendante de la période de conservation de vos données dans Vaccinnet (voir « *D'où viennent ces données à caractère personnel ?* »).

Certificat de test et de rétablissement

Responsable de traitement

Les certificats de test et de rétablissement du certificat COVID-19 de l'UE sont émis par **Sciensano**, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0693.876.830, dont le siège social est situé rue Juliette Wytsmans 14 à 1050 Ixelles.

Coordonnées du délégué à la protection des données : dpo@sciensano.be ou par lettre à l'adresse ci-dessus.

Objectif et base juridique du traitement

Le traitement est effectué sur la base de l'article 6, paragraphe 1, point e) du RGPD, à savoir :

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement.

Conformément aux articles 6 et 7 du règlement relatif au certificat COVID-19 de l'UE, chaque État membre de l'Union européenne délivre un certificat de test et de rétablissement aux citoyens qui ont été vaccinés contre la COVID-19. Le traitement des données énumérées ci-dessous est nécessaire pour remplir cette obligation et délivrer ces certificats de test et de rétablissement aux personnes concernées.

En outre, l'article 15 du règlement général sur la protection des données prévoit également que toute personne concernée peut avoir accès aux données traitées la concernant.

Au niveau national, l'opérationnalisation des certificats est régie par l'accord de coopération du 16 juin 2021.

Aperçu des données

Les données suivantes sont traitées pour la création, la délivrance, la vérification et l'acceptation des certificats de test et de rétablissement

Certificat de test :

- **Les données d'identité** relatives à la personne testée, notamment le numéro d'identification visé à l'article 8 de la loi du 15 janvier 1990 relative à la création et à l'organisation d'une Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale, le nom, le prénom, la date de naissance et la résidence principale ;
- **Les données relatives au test**, en particulier le type, le nom et le fabricant ;
- **Le variant de la Covid-19** sur lequel porte le test;
- **Le résultat du test** ; et
- **Les données relatives à la date et au lieu où le test a été effectué.**

Certificat de rétablissement :

- **Les données d'identité** relatives à la personne testée, notamment le numéro d'identification visé à l'article 8 de la loi du 15 janvier 1990 relative à la création et à l'organisation d'une Banque-Carrefour de la Sécurité Sociale, le nom, le prénom, la date de naissance et la résidence principale ;
- **Le variant de la Covid-19** dont la personne concernée est guérie ;
- **Date et lieu du premier résultat positif du test.**

D'où proviennent ces données à caractère personnel ?

Les données proviennent d'une base de données de résultats de tests COVID-19 déjà gérée par Sciensano dans le cadre de l'accord de coopération du 25 août 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région wallonne, la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune, sur le traitement conjoint des données par Sciensano et les centres de contact, les inspections sanitaires et les équipes mobiles désignés par les entités fédérées compétentes ou par les agences compétentes dans le cadre d'une enquête de contact sur les personnes (présumées) infectées par le coronavirus COVID-19 à partir d'une base de données chez Sciensano.

Pour plus d'informations sur cette base de données :

[Sciensano & Coronavirus | sciensano.be](https://www.sciensano.be/fr/coronavirus)

La base de données reçoit les résultats des tests validés médicalement par les laboratoires, les médecins ou les hôpitaux. Si vous suspectez une erreur concernant ces résultats de test, vous devez contacter le professionnel de santé qui a fourni le résultat du test à Sciensano. Cet acteur médical peut, si nécessaire, communiquer une correction à Sciensano.

Transfert

Les certificats de test et de rétablissement sont en principe destinés uniquement à être remis au citoyen et ne sont donc pas automatiquement transmis à des tiers par le responsable du traitement des données. Cependant, grâce à divers guichets numériques ou portails numériques pour les patients, vos certificats seront disponibles. Sur votre demande, les certificats seront également transmis par le biais de l'eBox ou de l'application CovidSafeBeLes données seront traitées pour le compte du responsable du traitement par l'agence autonome interne sans personnalité juridique, **Digitaal**

Vlaanderen, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0316.380.841, dont le siège administratif est situé avenue du Port 88, 1000 Bruxelles.

Durée de conservation

Les certificats sont conservés aussi longtemps qu'ils sont valides. Cela vous permet de demander un duplicata du certificat à tout moment, si cela s'avère nécessaire. Votre numéro d'identification et les métadonnées relatives au certificat sont également conservés pendant dix ans dans une base de données log (en ligne pendant six mois, puis archivée), pour la sécurité du système, pour détecter les erreurs et en cas de litiges.

Cette période de conservation est indépendante de la période de conservation de vos données dans la base de données Sciensano (voir « *D'où viennent ces données à caractère personnel ?* »).